



Commune de Villeneuve-lès-Bouloc

DOSSIER N° DP 31587 25 S0061

Demande du : 22/08/2025
Adresse des travaux :
90 chemin de Lambrie
31620 Villeneuve-lès-Bouloc

DESTINATAIRE

Monsieur Florian RONCADIN
90 chemin de Lambrie
BP 316
31620 VILLENEUVE LES BOULOC

Affaire suivie par : **MOURET Christelle**

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessus pour la construction d'un carport avec abri de jardin.

Les travaux, objet de la présente demande, n'entrent pas dans le champ d'application des constructions, travaux et aménagements soumis à autorisation au titre du code de l'urbanisme en application des articles R 421-1, R 421-13 et R 421-18 du code de l'urbanisme.

En effet, dans les zones urbaines d'un plan local d'urbanisme, les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à quarante mètres carrés sont soumis à permis de construire.

Au vu des documents fournis dans la demande, votre projet est soumis à permis de construire car il dépasse les 40 m² d'emprise au sol.

Dans ces conditions, le service instructeur ne peut procéder à l'instruction du dossier et **le présent courrier vaut décision implicite de rejet de votre demande**. Vous trouverez en retour sous ce pli, votre dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

A Villeneuve-lès-Bouloc, le 28 OCT. 2025

Notifié le : 28 OCT. 2025

Le Maire Adjoint

Sylvie SAVY

Par délégation

